

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE****Arrondissement de
La Tour du Pin****Canton de
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 13****Pouvoirs** : De FROMENTOUX Cyril à GIRARD
Sophie.**Absent(es) ou excusés** : CLOPET Sylvain,
FERRARRO Cindy, DOUCELIN Romain,
LAURENT Catherine, FROMENTOUX Cyril.**Pour** : 13**Contre** : 0**Abstention** : 0**Objet****Retrait du groupement de commande
Constitution d'un groupement de
commande de prestations intellectuelles
pour une mission de recensement et de
diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art.****Républ****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Délibération n° 24/01.15/02***Séance du 15 janvier 2024**Compte-rendu visible le 22 janvier 2024**Date de convocation le 10 janvier 2024**Nombre de conseillers municipaux en exercice
au jour de la séance : 18***Maire** : BERGER Alain**Secrétaire de séance** : JACOLIN Jocelyne**Membres présents** : BERGER Alain, PELLET
Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY
Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, FERLET
Dominique, PRIEUR-DREVON Elise, GARNIER
Vincent, CUSIN Cécile, COUTURIER Alban,
MICHA Abigaël.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 09/11/2022 (délibération n°22/11.07/35), permettant l'adhésion au groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Vu la convention du groupement de commande signées par l'ensemble des membres ;

Le rapporteur expose :

Suite au lancement du Plan National Pont n° 2

En avril 2023, le gouvernement a étendu le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). En juillet 2023, 5 communes, à savoir Domarin, Eclose-Badinières, Meyrié, Saint-Alban de Roche et Sérézin de la Tour ont été retenues pour intégrer ce programme et pouvoir bénéficier gratuitement par l'intermédiaire du Cerema de la réalisation de visites des ouvrages d'art : ponts et les murs aval de

soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public. Le Conseil s'apprête pour la réalisation des visites et état des lieux de bureaux d'études privés.

Eu égard de ce nouveau programme et de la sélection de la commune, la commune n'a plus d'intérêt à faire partie de la convention de groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Aussi, conformément à l'article 8 -Retrait de la convention de groupement de commande, la commune se retire du groupement de commande initialement constituée.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à retirer du groupement de commande, la commune d'Eclosé-Badinières, pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

D'INFORMER le coordonnateur du groupement de commande qui se chargera de notifier cette délibération aux autres membres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Alain BERGER
Le Maire



Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 16/01/2024